



Monsieur le Président  
du Conseil Départemental  
ROUTE DE L' HOPITAL  
97600 Mamoudzou

Mamoudzou, le 15 février 2016

**URGENT : Octroi de Mer**

Les présidents des organisations patronales suivantes :

- MEDEF Mayotte
- CGPME Mayotte
- FMBTP

après vous avoir rencontré et entendu vos arguments sur l'impossibilité d'annulation de la délibération sur l'octroi de mer, vous demandent la prise d'une délibération urgente :

- Prise en urgence d'un arrêté modificatif ramenant à 0 % l'octroi de mer sur tous les biens produits localement par nos entreprises avec effet rétro-actif au 1er Janvier 2016.

En attendant de pouvoir étudier avec vos services tous les autres taux des marchandises importées.

Nous vous demandons une réponse urgente à cette demande pour **le vendredi 19 février 2016**, sachant que nous avons connaissance de mouvements sociaux en cours et d'une extrême gravité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président du MEDEF Mayotte  
Le Président de la CGPME Mayotte  
Le Président de la FMBTP

Copie à :

- Monsieur le Préfet de Mayotte
- Monsieur le Directeur des Douanes et Madame la Directrice de la DIECCTE
- Messieurs les Secrétaires Généraux des Syndicats de Salariés
- Presse